



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.12/COD/Q/5/Add.1/Corr.1
31 août 2009

FRANÇAIS SEULEMENT

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS
Quarante-troisième session
Genève, 2-20 novembre 2009

**APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS
ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

**EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES EN
VERTU DE L'ARTICLE 16 DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF
AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

**Réponses du Gouvernement de la République démocratique du Congo à la liste des points
à traiter (E/C.12/COD/Q/5) à l'occasion de l'examen des deuxième, troisième, quatrième et
cinquième rapports périodiques, soumis en un seul document, en vertu des articles 16 et 17
du Pacte (E/C.12/COD/5)**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Rectificatif

1. Paragraphe 13, 1^{ère} ligne

Pour 2009 lire 2008

2. Paragraphe 13,

Pour 5 décembre 2008 au 23 janvier 2009 lire 5 décembre 2007 au 23 janvier 2008

3. Paragraphe 32, dernière ligne

Pour CCPR/C/CAD/2005/3 lire CCPR/C/CAD/2005/3